



Mobilisation des habitant-e-s sur l'accueil de la biodiversité dans les jardins privés : l'exemple de la charte « Bio-Divers-Cité » de Saint-Lunaire

Maître d'ouvrage :

Commune de Saint-Lunaire (département d'Ille-et-Vilaine)



Objectif (s)

- Élargir la démarche de connaissances et de préservation de la biodiversité portée par la commune.
- Impliquer les habitant-e-s dans une gestion de leur jardin favorable à la biodiversité.

Description de l'action

➤ Une démarche globale de prise en compte de la biodiversité par la commune

Le point de départ de la démarche de la commune est l'adoption en 2009 d'un programme de développement durable. Différentes actions spécifiques en faveur de la biodiversité sont alors progressivement développées soit directement par les services municipaux, soit en partenariat avec le Conservatoire du littoral, le Département d'Ille-et-Vilaine, l'Office National des Forêts (ONF), les associations locales.

À titre d'exemple peuvent être citées la gestion naturelle des plages, la rénovation de l'église en intégrant des aménagements permettant aux martinets de nicher ou l'acquisition d'une dune pour la préserver.

Enfin, un atlas de la biodiversité communale est initié en 2018 et achevé en 2020 tout en restant évolutif.

➤ Une association de la population reposant sur une communication pédagogique

Cette association de la population prend différentes formes avec à chaque fois la recherche d'une implication et d'une communication permanente :

- la mise en place d'observatoires participatifs ciblant d'abord des oiseaux communs puis différentes espèces au travers d'« avis de recherche » (écureuils, hérissons, reptiles, etc.) ;
- la proposition de chantiers participatifs (arrachage de renouée du Japon, mise en place de dispositifs pour endiguer les circulations piétonnes sur la dune, etc.) ;
- l'utilisation d'une page Facebook existante « Tu es de Saint-Lunaire » permettant des échanges réguliers, une sensibilisation, la diffusion d'informations.

➤ Une implication des habitant-e-s dans la gestion de leur jardin : la charte Bio-Divers-Cité

Partant du constat que les espaces privatifs représentaient près de 80 % des espaces d'accueil potentiel de la biodiversité en ville, la commune a souhaité élargir la démarche initiée pour la gestion des espaces verts publics aux habitant-e-s.

Description de l'action (Suite)

Ainsi, aux volontaires, elle fournit un kit accompagné d'une explication sur la charte et ses implications :

- le kit comprend une plaquette rigide marquant l'engagement, à afficher de manière visible, la charte elle-même, différentes brochures d'information, des guides pratiques, des plaquettes d'identification d'espèces ;
- l'échange avec l'agent des services communaux se fait sur site et est l'occasion de partager sur des possibilités d'aménagements doux ou de renaturation, etc.

La charte « Bio-Divers-Cité » propose huit axes d'actions plus ou moins précis, à savoir :

- Jardiner au naturel (et notamment ne plus utiliser de produits chimiques nocifs) ;
- Maintenir un cortège de fleurs sauvages ;
- Planter des arbres et des arbustes indigènes ;
- Créer des mares ;
- Implanter des nichoirs ;
- Relever la tonte à 7 cm de mi-février à avril ;
- Limiter le passage de la débroussailleuse à fil ;
- Devenir ambassadeur de la biodiversité.

Suite et perspectives

- Présentation de la démarche à une cinquantaine d'entreprises de jardinages (action menée en 2020).
- Poursuivre le développement de l'implication des habitant-e-s de façon à aboutir à de véritables réseaux de jardins favorables à la biodiversité.
- Élargir la démarche portée par Saint-Lunaire aux communes voisines, voire à l'intercommunalité.

Note : l'ensemble des efforts en faveur de la biodiversité porté par la commune a abouti à une double reconnaissance officielle. Saint-Lunaire est classée « Ville nature – 3 libellules » et a été reconnue « meilleure petite ville pour la biodiversité en 2019 ».

Bilan et enseignements

- Fin 2020, plus d'une centaine de particuliers ont adhéré à la charte « Bio-Divers-Cité » ;
- La mise en œuvre d'une telle action ne peut se faire :
 - ♦ que progressivement de façon à ce que l'adhésion repose sur une compréhension par la population des enjeux et des objectifs ;
 - ♦ qu'avec une proximité des services techniques et des élu-e-s vis-à-vis de la population.

Durée de mise en œuvre

Action initiée en février 2019

Coût du projet / Moyens humains

- Mise au point des documents fournis : 7 ETP
- Actions de sensibilisation : ¼ ETP
- Coût du kit : environ 10 euros pour la collectivité (gratuit pour les habitant-e-s)

Contacts : Vincent BOUCHE : vincent.bouche35@gmail.com

Lucile DOUANE : developpementdurable@saint-lunaire.fr